

# LIVRET D'ACCUEIL DES ENFANTS



**Clinique  
Saint Germain**  
Établissement de santé mutualiste



# SOMMAIRE

**LETTRE DE BIENVENUE** Page 2

**PRÉPARATION DE L'HOSPITALISATION DE VOTRE ENFANT** Pages 3 à 5

- SA VALISE
- LES DOCUMENTS À APPORTER
- PRÉPARATION PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE (CONSIGNES SPÉCIFIQUES)

**LE DÉROULEMENT DU SÉJOUR** Pages 6 à 12

- L'ARRIVÉE DANS LE SERVICE
- LA CHAMBRE
- LE DÉPART POUR LE BLOC
- LE BLOC ET LA SALLE DE RÉVEIL
- LE RETOUR

**LES SERVICES** Page 13

- PRESTATIONS GRATUITES
- SERVICES OPTIONNELS
- RECOMMANDATIONS ET INTERDICTIONS

**QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS** Pages 14 à 15

**DROITS DES PATIENTS** Page 16

**COMMISSION DES USAGERS** Page 17

**CHARTRE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ** Page 18

# BIENVENUE À LA CLINIQUE SAINT GERMAIN

Madame, Monsieur,

Votre enfant vient à Saint Germain pour des soins. Peut-être sera-t-il amené à y rester quelques heures ou quelques jours. Prenez un instant pour lire ce livret avec lui.

Ce fascicule a été élaboré par des soignants. Vous pourrez y découvrir les lieux, les personnages et les situations que va rencontrer votre enfant tout au long de son séjour grâce à des illustrations les plus fidèles possibles.

Pour vous, parents, ce livret est destiné à vous aider dans la préparation de l'hospitalisation de votre enfant :

- Élaboration de la valise
- Démarches administratives
- Préparation physique et psychologique de votre enfant
- Consignes spécifiques
- Prestations possibles

N'hésitez pas à poser des questions !

**Direction & Equipes de la Clinique**



# SA VALISE



N'OUBLIE  
PAS  
DOUDOU

## LA VEILLE DU DÉPART

Avec votre enfant, préparez son sac.

Même pour une courte durée, la présence de ses jouets préférés et de son/ses doudou(s) lui apportera du réconfort.



## À APPORTER

- un nécessaire de toilette
- un pyjama et des sous-vêtements
- des vêtements confortables pour la sortie
- pour les plus petits : couches, biberon, boîte de lait
- jeux (jouets...)



# LES DOCUMENTS À APPORTER

- **CARTE VITALE** et **ATTESTATION DE DROIT** délivrées par la sécurité sociale

- **JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ**  
carte d'identité, passeport, titre de séjour, livret de famille

- et selon votre situation :

- **CARTE DE MUTUELLE**  
de la personne assurant l'enfant
- attestation **CMU**

- **CARNET DE SANTÉ** de l'enfant

- Tous les documents donnés lors de la consultation d'anesthésie et la consultation avec le chirurgien.

Les documents devront être remplis et signés par les deux représentants légaux  
**(CONSETEMENTS ÉCLAIRÉS, AUTORISATION D'OPÉRER)**



# PRÉPARATION PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

Une hospitalisation constitue un moment important et parfois difficile, surtout si elle n'est pas anticipée ni préparée. Il est donc essentiel de positiver cette expérience. Vous ne devez pas mentir mais expliquer le plus simplement, selon l'âge de votre enfant et son degré de compréhension, le déroulement de cette hospitalisation.

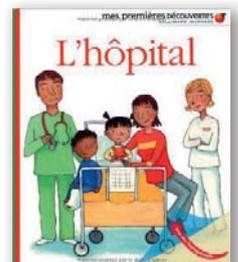
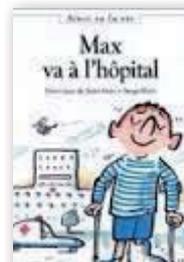
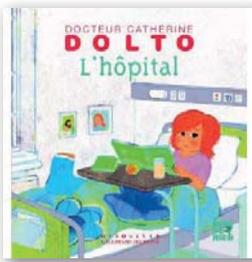
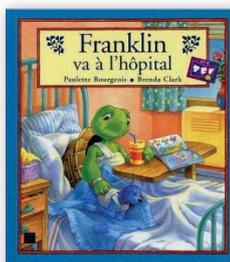
Pensez à prévoir l'accompagnement de votre enfant pendant tout le séjour et un relais si nécessaire par une personne de votre entourage. Voici quelques conseils donnés par notre psychologue (Mme Chaumont Christelle)

## COMMENT ABORDER L'HOSPITALISATION AVEC VOTRE L'ENFANT ?

- 1 Parlez à votre enfant avec un ton optimiste. La peur, l'inquiétude, l'impuissance et même la colère sont des émotions courantes. En restant calme, vous aidez votre enfant à se sentir confiant pour subir cette chirurgie.
- 2 Ne pas faire de promesses que vous ne pourrez pas tenir.
- 3 Evitez de dire « je ne te laisserai pas » car ce n'est pas possible. Dites plutôt « je te verrai plus tard, je vais t'attendre et je te verrai quand tu te réveilleras. »
- 4 Eviter le chantage ou les menaces.
- 5 Ne promettez pas à votre enfant qu'il ne se fera pas piquer.
- 6 Ne promettez pas à votre enfant qu'il n'aura pas mal. Les enfants ont différents seuils de douleur après une opération. La peur de la douleur est probablement la peur la plus fréquente au sujet d'une opération. Mieux vaut donner une explication simple et rassurer l'enfant, au sujet de l'opération, en parlant de ses sentiments aussi souvent que possible.
- 7 Ne répondez pas à des questions dont vous ne connaissez pas la réponse. Si vous ne savez pas comment répondre aux questions de votre enfant, dites-lui que vous ne connaissez pas la réponse, mais que vous tenterez de l'obtenir, vous pouvez écrire les questions et les poser à l'infirmière ou au médecin.
- 8 Si votre enfant présente une pathologie particulière (comme la cécité, la surdité ou des retards de développement...) qui pourrait rendre la communication difficile, il aura besoin d'une préparation particulière. Ceux qui prennent soin de votre enfant doivent savoir comment l'aborder.

Exemple : « Le docteur peut décider de t'hospitaliser parce qu'il est nécessaire de t'opérer. A la clinique, tu rencontreras des adultes et des enfants qui seront hospitalisés comme toi. Si on doit rester dormir, je pourrais rester auprès de toi dans la chambre. Dans la salle d'opération je ne pourrai pas t'accompagner, mais tu pourras amener avec toi un doudou, une poupée, une sucette ou une couverture préférée qui sera là quand tu te réveilleras après l'opération. »

## QUELQUES OUVRAGES QUI PEUVENT VOUS AIDER :



LE DÉROULEMENT DU SÉJOUR

# L'ARRIVÉE DANS LE SERVICE

## IMPORTANT

Votre enfant doit arriver à jeun, douché et non malade (pas de fièvre)

Tout changement intervenant depuis la consultation d'anesthésie doit être signalé

L'infirmière du service va te conduire dans ta chambre, qui a été spécialement décorée pour accueillir les enfants.

Elle te sera attribuée selon sa disponibilité



Tu vas pouvoir t'installer. Un camarade qui partage la chambre est peut-être déjà là, ou ne tardera pas à arriver. Tes parents ou une personne de ta famille restent avec toi

# LA CHAMBRE

PAPA ET/OU MAMAN  
RESTE(NT) AVEC MOI  
DANS LA CHAMBRE...



TU VOIS GERMAIN,  
UN AUTRE ENFANT  
EST DÉJÀ LÀ !

COOL !

LE DÉROULEMENT DU SÉJOUR

# DÉPART POUR LE BLOC OPÉRATOIRE

Papa et/ou maman m'accompagne(nt) jusqu'à la porte du bloc. Pendant l'opération, il(s) m'attende(nt). Je prends doudou et je pars avec le brancardier (Thomas ou Stéphane), à pied, en chariot ou dans ses bras... comme je veux !



# L'ARRIVÉE AU BLOC

Quand j'arrive au bloc, une dame ou un monsieur m'attendent.



ILS SONT TOUS  
DRÔLEMENT HABILÉS !  
AVEC UN MASQUE  
ET UN CHAPEAU !



LA SALLE EST IMMENSE,  
IL Y A BEAUCOUP DE MACHINES,  
DES LUMIÈRES QUI CLIGNOTENT  
ET DES SONNETTES QUI RÉSONNENT !

ILS SONT TOUS DÉGUIÉS !

IL FAIT UN PEU FROID !

ON ME COLLE DES ÉTIQUETTES SUR LA POITRINE  
ET UN TRUC AU DOIGT EN ME DEMANDANT  
DE RESPIRER DANS UN BALLON !

ET PUIS HOP ! JE DORS !!!!



ILS SONT TOUS  
TRÈS GENTILS !  
MAIS J'AI UN PEU PEUR !



# LA SALLE DE RÉVEIL



BEN ÇA ALORS !  
J'AI CHANGÉ D'ENDROIT !

MAGIQUE, JE RETROUVE DOUDOU !

UNE DAME ME FAIT UN CÂLIN ET ME DIT  
QUE JE VAIS ALLER VOIR MAMAN OU PAPA  
ET QUE THOMAS OU STÉPHANE  
VA ME RAMENER !



LE DÉROULEMENT DU SÉJOUR

# DE RETOUR DANS LE SERVICE

Papa et/ou maman m'attende(nt) dans le couloir !



# LES SERVICES

## PRESTATIONS GRATUITES

- Une bibliothèque mobile est mise à la disposition des enfants hospitalisés.
- Un coffre est à votre disposition au sein de la clinique. Vous pourrez y déposer, durant votre séjour, vos moyens de paiement et objets de valeur, contre reçu lors de votre admission.



## SERVICES OPTIONNELS (Tarifs affichés dans la chambre et aux admissions)

- **Téléphone** : toutes les chambres sont équipées de lignes directes. Après avoir souscrit un abonnement au standard, vous pourrez appeler et être appelé.
- **Télévision** : chaque chambre est équipée d'un téléviseur. Son utilisation sera facturée suivant un forfait journalier (renseignements à l'accueil).
- **Wifi** : vous pouvez disposer d'un accès internet (payant) sur demande au standard.
- **Restauration** : des distributeurs de boissons, friandises sont disponibles à chaque étage. Des tickets repas sont en vente à l'accueil. Celui-ci pourra être servi soit dans la chambre soit à la cafétéria.

## RECOMMANDATIONS ET INTERDICTIONS

Notre établissement dispose d'un règlement intérieur dans lequel est énoncé l'essentiel des organisations et dispositions mises en œuvre pour votre prise en charge. Ce document est consultable sur demande auprès de la Direction.

### ■ ALCOOL & DENRÉES ALIMENTAIRES

L'introduction de boissons alcoolisées et de denrées alimentaires est strictement interdite.

### ■ ANIMAUX

Pour des raisons évidentes d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

### ■ SILENCE & REPOS

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des malades. Il est donc de rigueur dans toute la clinique.

### ■ MÉDICAMENTS

Tous les traitements médicaux en cours devront être signalés, dès votre arrivée, à l'équipe médicale qui vous donnera les indications nécessaires pour garantir la qualité optimale de votre prise en charge.

### ■ TÉLÉPHONE PORTABLE

En raison des risques d'interférence avec les dispositifs médicaux, l'usage des téléphones portables est strictement interdit dans la clinique.

### ■ SÉCURITÉ INCENDIE

Notre établissement est équipé de dispositifs de prévention et de lutte contre l'incendie. Les consignes de sécurité sont affichées dans les chambres et services. En toutes circonstances, il est important de rester calme et de suivre les indications du personnel.

### ■ TABAC ET CIGARETTE ÉLECTRONIQUE

Suivant la loi du 9 juillet 1976, complétée par le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 et le décret n° 2017-633 du 25 avril 2017, il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans les locaux de la clinique.

# QUALITÉ ET SECURITÉ DES SOINS

## DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

Depuis sa création, la Clinique Saint Germain est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques. Cette recherche constante de progrès accorde une place centrale aux usagers. Dans ce cadre, des objectifs et actions sont définies et une évaluation externe est menée à périodicité définie par la Haute Autorité de Santé (HAS) afin d'apprécier la qualité du fonctionnement et de l'organisation de l'établissement, au bénéfice des usagers.

- ETABLISSEMENT  
CERTIFIÉ V2010 -

Ainsi, en 2009 puis en 2013, la Clinique a été certifiée, sans recommandation ni réserve.

La prochaine certification est appelée V2014.

De nouvelles approches centrées sur le patient sont développées, avec notamment l'introduction de méthodes et outils comme le patient traceur ou encore le compte qualité. La Clinique est inscrite dans cette procédure. Pour consulter les résultats de nos visites de certification et découvrir la V2014, n'hésitez pas à consulter le site Internet [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr).

Des démarches internes d'évaluation, y compris évaluations des pratiques professionnelles, sont aussi réalisées pour mesurer l'efficacité de notre politique et assurer une amélioration constante de la qualité et sécurité de la prise en charge des patients et de nos activités. Des indicateurs sont suivis. Des données sont consultables sur [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr).

## DOULEUR

Prévenir, traiter et soulager la douleur sont une des priorités de la clinique (loi du 04/03/2002).

Chacun réagit différemment à la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, des outils d'évaluation seront utilisés et mis à disposition selon vos besoins.

Des informations complémentaires et personnalisées vous seront délivrées par les professionnels de santé.

Nous allons aider votre enfant à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal :

- En lui apportant une information individualisée.
- En lui expliquant les soins que nous allons lui faire.
- En lui proposant un programme adapté à ses besoins.

Une infirmière "douleur" se tient à votre disposition. Un entretien individuel pourra être organisé selon vos besoins.

Un comité de lutte contre la douleur composé de représentants des usagers, médecins, soignants et psychologue veillent sur vous au quotidien.

Pour la sécurité des soins, nous vous remercions de bien vouloir respecter les périodes sensibles pendant la préparation et l'administration des médicaments.

## VIGILANCES SANITAIRES

Un dispositif de surveillance continue est réalisé dans les différents domaines de vigilances :

- Pharmacovigilance : surveillance du risque d'effets indésirables résultant de l'utilisation des médicaments et produits à usage humain.

*Vous aussi vous pouvez déclarer directement un effet indésirable lié à un médicament sans passer par un professionnel de santé sur [www.ansm.sante.fr](http://www.ansm.sante.fr)*

- Matéiovigilance : surveillance des incidents ou risques d'incidents résultant de l'utilisation d'un dispositif médical.
- Hémo-vigilance : surveillance, depuis la collecte du sang jusqu'au suivi des patients transfusés, des effets inattendus ou indésirables résultant de l'utilisation d'un produit sanguin labile.
- Infectio-vigilance : surveillance des risques infectieux majeurs liés aux activités de soins (infections nosocomiales).
- Réactio-vigilance : surveillance des incidents et risques d'incidents résultant de l'utilisation d'un dispositif médical de diagnostic in vitro.
- Addictio-vigilance : surveillance des cas d'abus et de dépendance liés à la prise de toute substance ayant un effet psychoactif, qu'elle soit médicamenteuse ou non, à l'exclusion de l'alcool éthylique et du tabac
- Identito-vigilance : surveillance des risques et erreurs liés à l'identité patient.

## HYGIÈNE

Un des volets de la démarche qualité et sécurité des soins dans laquelle s'inscrit notre clinique concerne l'hygiène.

Cette activité est coordonnée par le Comité de Lutte contre les Infections associées aux soins (CLIN), composé de représentants médicaux, paramédicaux et médico-techniques. Une Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) et d'autres instances spécifiques soutiennent l'activité du CLIN pour prévenir et maîtriser le risque infectieux.

Il existe des correspondants en hygiène qui sont des relais CLIN, dans les services, pour la mise en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène.

Des programmes annuels sont élaborés pour lutter contre les infections associées aux soins : hygiène des installations médicales et chirurgicales, contrôles bactériologiques périodiques, formation et information des professionnels, déclaration et analyse des infections, hygiène des instruments médicaux et chirurgicaux (stérilisation), élaboration et évaluation des protocoles de soins... Des indicateurs nationaux sont suivis. Les résultats sont disponibles sur [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr)

Un programme d'actions est défini, mis-en-œuvre et suivi annuellement. Des évaluations et des indicateurs sont suivis avec une diffusion publique de données sur le site [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr). Un dispositif de déclaration interne et externe des infections associées aux soins est aussi en place.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Associé à la démarche qualité, le développement durable constitue un axe prioritaire dans la stratégie globale de la Clinique.

Consciente des enjeux humains, sociaux, écologiques ou encore financiers du développement durable, nous nous mobilisons pour préserver l'environnement et promouvoir la santé et le bien-être des usagers et professionnels.

Cet engagement citoyen se traduit par la mise en place d'un comité interne DD et la réalisation d'actions concrètes (ateliers santé-environnement, organisation de journées nationales thématiques, sensibilisation sur les éco-gestes...).

Toutes les facettes du développement durable sont intégrées à cette dynamique santé-environnement : management, gestion de l'eau, de l'air, de l'énergie, des déchets, des achats, de la qualité de vie au travail et de l'hygiène des locaux.

# DROITS DES PATIENTS

Toutes les informations complémentaires sont sur notre site internet : [www.clinique-saint-germain.fr](http://www.clinique-saint-germain.fr)

## BIENTRAITANCE

Selon l'ANESM, la bientraitance est considérée comme une démarche collective qui permet d'identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Chaque jour, nos équipes s'engagent à mettre tout en œuvre pour :

- Vous rendre acteur de votre parcours de soin
- Etablir une relation de confiance, d'écoute et de respect avec vous et vos proches
- Être dans une démarche de soutien
- Avoir une attitude bienveillante
- Respecter vos droits

## VOTRE DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé concernant votre enfant.

Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande auprès de la direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place le dossier de votre enfant, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante-huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois. Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite.

Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments du dossier, les frais, limités au coût de reproduction et envoi si applicable, sont à votre charge.

Pour en savoir plus, contactez la personne déléguée par la direction (cf. articles L. 1111-7 et R. 1111-2 à R. 1111-9 du code de la santé publique).

## INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

- Lorsque la personne est prise en charge par une équipe de soins dans un établissement de santé, les informations la concernant sont réputées confiées par la malade à l'ensemble de l'équipe (art. L11110-4 du CSP).
- Votre séjour chez nous implique le respect des libertés individuelles fondamentales. Ainsi, la clinique s'engage à respecter, sous le contrôle de la commission nationale de l'informatique et des libertés, une totale confidentialité à propos des informations nominatives que vous lui avez communiquées.
- L'article 35 de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, prévoit que vous puissiez exercer :
  - un droit d'accès au contenu de ces données afin de les rectifier ou de les compléter.
  - un droit d'opposition au recueil et au traitement des données nominatives vous concernant pour des raisons légitimes.

## MINEURS & MAJEURS SOUS TUTELLE

Les informations des mineurs ou des majeurs sous tutelle et les soins qu'ils doivent recevoir sont délivrés à leurs représentants légaux (autorité parentale ou tuteur). Cependant, le professionnel de santé doit informer les intéressés de manière adaptée à leur maturité ou à leur discernement. Il doit dans la même mesure les faire participer à la prise de décision les concernant.

## RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Le respect du secret professionnel est un aspect essentiel de la relation de confiance entre le patient et le monde de la santé. Il concerne tous les professionnels de la clinique. Tout est mis en œuvre pour que vos conditions d'hébergement et l'organisation des soins respectent votre intimité.

# COMMISSION DES USAGERS

Conformément à la loi santé du 26/01/2016 et au décret du 01/06/2016, la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) devient la Commission des Usagers (CDU).

■ Ses missions sont les suivantes :

- Veiller au respect des droits des usagers.
- Contribuer à l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge du malade et de ses proches.
- Faciliter les démarches des usagers et veiller à ce qu'ils expriment leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, à ce qu'ils entendent les explications de ceux-ci et soient informés des suites de leurs démarches.
- Participer au suivi des événements indésirables graves survenus ainsi qu'aux actions correctives mises en place par l'établissement pour y remédier, dans le respect de l'anonymat des patients
- Assurer le recueil des observations des associations de bénévoles ayant signé une convention avec l'établissement
- Proposer un projet des usagers au directeur en vue de l'élaboration du projet d'établissement, de la politique médicale ou du projet institutionnel.

■ Vous disposez de plusieurs moyens pour vous aider à trouver une solution aux éventuels problèmes qui auraient pu se poser à l'occasion de votre hospitalisation :

- En cours d'hospitalisation, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez demander à rencontrer la personne déléguée par la direction de l'établissement pour recueillir votre plainte ou réclamation.
- Après votre sortie, adresser une lettre au Directeur exposant vos doléances.

La CDU est une instance indépendante de la direction de l'établissement.

Elle est composée d'un médecin titulaire, d'un médecin suppléant, de deux représentants des usagers titulaires, deux représentants des usagers suppléants (faisant partie d'une association agréée par le ministère), de représentants infirmiers, du responsable qualité-sécurité (réfèrent usagers) et de la direction.

La psychologue, l'infirmière douleur-éthique, le Président de la conférence médicale de l'établissement, une infirmière coordinatrice chirurgie et un représentant du prestataire bionettoyage participent également aux séances.

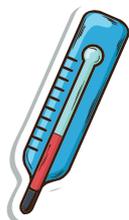
La liste des membres détaillée est consultable aux bureaux des admissions et des sorties, et sur demande, auprès de la personne déléguée par la direction pour être mis en relation avec un des membres.



# LA CHARTE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ



## PRINCIPES GÉNÉRAUX



**1** L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

**2** Un enfant hospitalisé a le droit d'**avoir ses parents ou leur substitut** auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.



**3** On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les **facilités matérielles**, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.



**4** Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une **information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge** et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.



**5** Les enfants et les parents ont le **droit d'être informés** pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins. On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.



**6** Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être **réunis par groupes d'âge** pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptées à leur âge, en toute sécurité. Les visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.



**7** L'hôpital doit fournir aux enfants un **environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs**, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

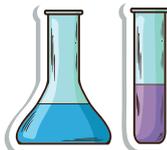
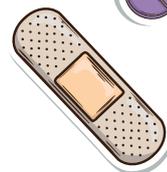


**8** L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

**9** L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

**10** **L'intimité de chaque enfant doit être respectée.** Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

*Charte Européenne des Droits de l'Enfant Hospitalisé adoptée par le Parlement Européen le 13 mai 1986. Circulaire du Secrétariat d'Etat à la Santé de 1999 préconise son application.*



Pour tout complément, n'hésitez pas à consulter [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

J'ESPÈRE VOUS AVOIR AIDÉ,  
TOI ET TES PARENTS...

SURTOUT, DEMANDE  
À TES PARENTS DE REMPLIR  
LE QUESTIONNAIRE  
DE SATISFACTION !



Les illustrations de ce livret ont été dessinées par Sabrina Sage  
Rédaction et conception : Sandrine Bournas (infirmière douleur)

## NOTES

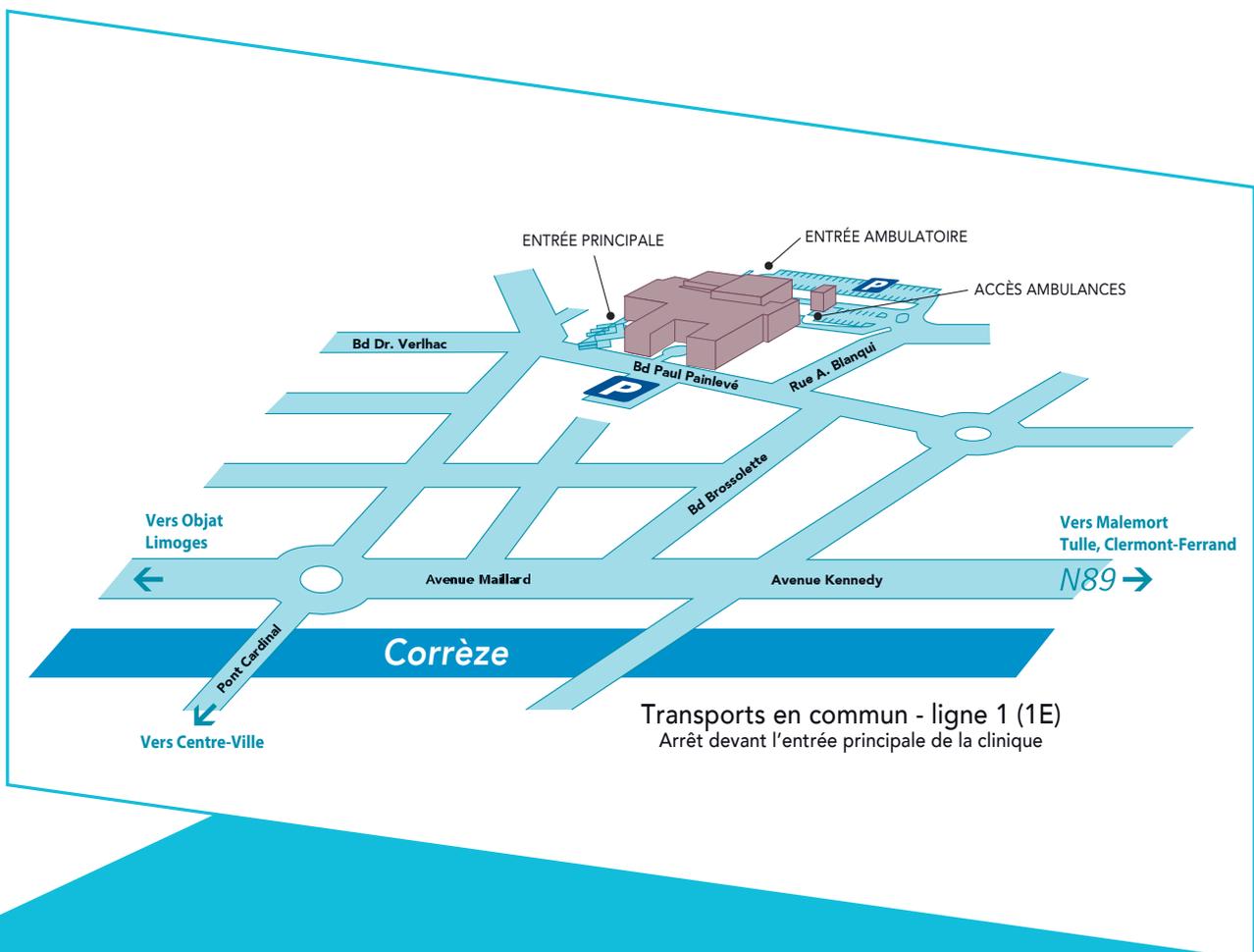
.....

.....

.....

.....

.....



**Clinique**  
**Saint Germain**  
Établissement de santé mutualiste



12 , Boulevard Paul Painlevé - 19316 BRIVE CEDEX  
Tél. : 0826 305 518 (0,15€/mn) - Fax : 05 55 18 55 48 - Email : [contact@cliniquestgermain.fr](mailto:contact@cliniquestgermain.fr)  
Site internet : [www.clinique-saint-germain-brive.fr](http://www.clinique-saint-germain-brive.fr)